



STATE OF NEW YORK | EXECUTIVE CHAMBER

ANDREW M. CUOMO | GOVERNOR

Pour publication immédiate : 16 mai 2012

**LE GOUVERNEUR CUOMO ANNONCE LES MESURES LEGISLATIVES PROPOSEES POUR FAIRE EN SORTE
QUE LES FOURNISSEURS FINANCES PAR L'ETAT NE REMUNERENT PAS LES CADRES
DE FAÇON EXCESSIVE NI NE PAIENT TROP DE FRAIS ADMINISTRATIFS**

***De nombreuses agences de l'Etat divulguent les mesures législatives proposées pour recevoir les
commentaires du public***

Le Gouverneur de l'Etat de New York M. Andrew M. Cuomo a annoncé aujourd'hui la divulgation des mesures législatives proposées pour limiter les dépenses en frais administratifs et en rémunération des cadres chez les fournisseurs de services à but lucratif ou non financés par l'Etat.

Les mesures législatives proposées sont conçues pour mettre en place le Décret 38, émis par le Gouverneur Cuomo en janvier 2012 pour limiter la rémunération et les dépenses administratives excessives chez les fournisseurs de services recevant des fonds de l'Etat ou des paiements autorisés par l'Etat et puisés dans les fonds fédéraux.

Au moment de révéler le budget 2012-2013, le Gouverneur Cuomo a souligné des cas de rémunération extrême dans des organismes à but non lucratif recevant des millions de dollars des contribuables. Dans un cas, un fournisseur recevant 19 millions de dollars par année en fonds publics - 99 % de son budget annuel - payait 3 millions de dollars en dépenses administratives et rémunérait son premier dirigeant plus de 2,2 millions de dollars en plus de 1 million de dollars en actions.

« Ces mesures législatives sont conçues pour faire en sorte que les contribuables new-yorkais soient protégés et que l'argent du public soit dépensé de façon efficace, a déclaré le Gouverneur Cuomo. Les fournisseurs de services de l'Etat de New York sont les meilleurs au pays. Afin que le public continue de faire confiance aux fournisseurs qui travaillent dur et suivent les règles, ces mesures législatives permettront au gouvernement de l'Etat d'identifier et d'arrêter les quelques fournisseurs qui empochent l'argent des contribuables au lieu de l'utiliser pour servir le public. »

Les mesures législatives proposées touchent les fournisseurs recevant plus de 500 000 \$ de l'Etat chaque année et au moins 30 % de leur financement annuel.

Rémunération des cadres :

Les mesures législatives proposées empêchent les fournisseurs de dépenser plus de 199 000 \$ en fonds de l'Etat pour la rémunération d'un cadre. Si un fournisseur décide de payer un cadre plus de 199 000 \$ au moyen d'autres sources, il doit maintenir la rémunération sous le 25 % maximal dans le domaine, tel que déterminé par un sondage identifié ou reconnu par l'agence d'Etat applicable. Les fournisseurs qui paient un cadre plus de 199 000 \$ doivent faire approuver la rémunération par son conseil de directeurs, incluant au moins deux directeurs indépendants, et doivent vérifier les données de comparabilité. Dans les cas où les impératifs de la concurrence ou la complexité des opérations d'un fournisseur exigent une rémunération excédant les limites, et dans d'autres circonstances aussi, les fournisseurs peuvent faire une demande d'exonération.

Frais administratifs :

Les mesures législatives proposées exigent qu'au moins 75 % des charges d'exploitation payées au moyen des fonds de l'Etat soient au service des programmes et non pas destinés aux frais administratifs. Ce pourcentage augmentera de 5 % chaque année, jusqu'à ce qu'il atteigne 85 % en 2015. Les dépenses en capitaux ne sont pas touchées par cette restriction. Les exonérations sont disponibles dans d'autres circonstances.

Rapports :

Les mesures législatives proposées exigent des fournisseurs qu'ils rapportent annuellement les fonds publics qu'ils ont reçus, la rémunération de leurs cadres et de leurs employés haut payés et leurs frais administratifs. Les fournisseurs peuvent faire leurs rapports par voie électronique en utilisant un formulaire simple pareil pour tout l'Etat, et ils n'auront pas à faire de rapports à de multiples agences. Cette exigence a été conçue pour éviter la répétition des obligations de rapports auxquelles les fournisseurs doivent déjà se conformer.

Exécution :

Les mesures législatives proposées aujourd'hui incluent un processus permettant aux fournisseurs de demander une exonération des restrictions sur la rémunération des cadres et les frais d'administration. Les mesures législatives proposées offrent un processus de vérification administrative pour les cas où les fournisseurs semblent être non conformes. Le processus de vérification offrira aux fournisseurs la possibilité de se faire entendre et de redresser leur non-conformité sur une période de moins de 6 mois avant que des pénalités ne s'imposent ou que d'actions en justice ne soient entreprises contre eux. Dans l'éventualité où une infraction serait découverte et qu'aucune mesure de correction ne serait entreprise par le fournisseur, les mesures législatives proposées incluent plusieurs actions potentielles, dont la redirection du financement ou l'imposition de pénalités.

Jeff Wise, président et premier dirigeant de la New York State Rehabilitation Association, a déclaré : « La NYSRA considère que les directives sur la rémunération du Gouverneur Cuomo constituent une politique publique des plus justes. Nous pensons que le Gouverneur a trouvé une approche parfaitement équilibrée : des directives qui démontrent une gestion responsable des fonds publics tout en offrant aux organismes communautaires à but non lucratif et à leurs conseils de bénévoles le pouvoir de faire face aux

défis qui se dressent devant eux. Nous savons que le Gouverneur doit promouvoir la responsabilité fiscale à chaque niveau, et nous le félicitons de ses efforts pour le faire d'une façon qui soit juste et rationnelle. »

Michael Stoller, directeur administratif du Conseil des services sociaux, a déclaré : « Le Gouverneur Cuomo reconnaît le rôle essentiel que joue le secteur des services sociaux à but non lucratif dans la prise en charge des personnes les plus dans le besoin dans l'Etat, secteur qui est lui-même un moteur économique. Nous nous joignons au Gouverneur pour faire en sorte que le public fasse confiance au gouvernement et aux fournisseurs de services en prenant d'importantes mesures pour établir des normes claires en ce qui a trait à la rémunération des cadres et les frais généraux administratifs. Bien que les détails techniques doivent encore être discutés durant la période de commentaires publics, les normes visent juste dans l'identification des 'mauvaises graines', sans écraser la grande majorité des fournisseurs à but non lucratif qui s'occupent de nos voisins et des membres de notre famille dans le besoin. Il nous tarde de travailler de près avec le Gouverneur et son personnel afin de compléter ces mesures législatives et de développer le système de soins le plus efficace et le plus empathique au monde. »

Lee Perlman, président de la Greater New York Hospital Association, a déclaré : « Le Gouverneur a une importante responsabilité et doit faire en sorte que les institutions à but non lucratif utilisent les fonds publics judicieusement. La GNYHA reconnaît et soutient ses efforts pour s'assurer que les meilleures pratiques ainsi qu'une forte supervision soient mises en oeuvre pour déterminer la rémunération des cadres. Afin de recruter et de conserver le talent nécessaire à l'exploitation de nos institutions complexes et de classe mondiale, beaucoup de facteurs doivent être pris en compte, y compris les données du marché local et national. »

John A. Schuppenhaur, président de l'Association des conseils régionaux de l'Etat de New York (NYSARC), a déclaré : « La NYSARC a toujours cru fermement être responsable des fonds publics. L'action du Gouverneur assurera au public qu'en ces temps difficiles, nous sommes bel et bien responsables. Cela ne peut que préserver la confiance du public, qui a toujours été importante pour notre mandat et pour les personnes et familles que nous servons. Des directives claires aideront également tous les comités des organismes à but non lucratif à répondre à leurs responsabilités fiduciaires. »

Les mesures législatives proposées seront divulguées aujourd'hui par treize agences d'Etat et seront ouvertes durant 45 jours aux commentaires publics à partir du 30 mai avant d'être finalisées. Chaque agence applicable enverra sa version préliminaire des mesures législatives proposées sur leurs pages Web cet après-midi. On trouve ici un exemple des mesures législatives proposées par une agence : <http://w3.health.state.ny.us/dbspace/propregs.nsf/4ac9558781006774852569bd00512fda/fe1abd5a1b78ad8585257a00005afe2e?OpenDocument>

###

Des informations supplémentaires sont disponibles au www.governor.ny.gov
Etat de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418